

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 280

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La société mentionnée au premier alinéa de l'article 1^{er} de la présente loi »

les mots :

« ArcelorMittal France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel